

**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
MAIRIE DE SAINT MARS LA REORTHE**

L'an deux mille vingt-quatre, le douze mars à vingt heures, le conseil municipal de la commune de **SAINT MARS LA REORTHE**, légalement convoqué le 7/03/2024 s'est réuni à la mairie sous la présidence de Monsieur Patrice BERTRAND, maire.

Nombre de conseillers en exercice : 15

Conseillers présents : Patrice BERTRAND, Laydie PASQUIER, Éric RETAILLEAU, Charlotte DE VILLIERS, Sylvie BOUDAUD, Sylvie CAILLAUD, Alexandra FONTENEAU, Claude GELOT, Jean-Jacques MOURGEOTTE, Henri RETAILLEAU, Cyril RAUTURIER, Virginie TALON.

Conseillers absents excusés : Vincent MICHEL, Laurence MICHOT, Geoffrey PUAUD.

Secrétaire de séance : Alexandra FONTENEAU

24-17-08 AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT – EXERCICE 2023
BUDGET COMMUNAL

Le conseil municipal de SAINT MARS LA REORTHE après avoir adopté le compte administratif de l'exercice 2023 dont les résultats, conformément au compte de gestion, se présentent comme suit :

FONCTIONNEMENT

- Résultat de fonctionnement 2023	216 739.63 €
- Résultat de fonctionnement reportés 2022	43 000.00 €
- Intégration excédent lot. Le Val de Source 3	36 662.19 €
- Résultat à affecter	296 401.82 €

INVESTISSEMENT

- Solde d'exécution de la section d'investissement	310 064.79 €
- Solde des restes à réaliser d'investissement	-325 703.00 €
- Besoin de financement	15 638.21 €

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, décide d'affecter comme suit le résultat de fonctionnement 2023 :

- Résultat à affecter :296 401.82 €

- Affectation en investissement au c/R1068 **253 401.82 €**
- Report en recettes de fonctionnement c/R002 **43 000.00 €**

Pour extrait conforme au registre des délibérations du Conseil Municipal

Le Maire

Patrice BERTRAND

Signé électroniquement par : Patrice
Bertrand
Date de signature : 14/03/2024
Qualité : Maire de St Mars la Réorthie

